



Berne, le 7 décembre 2018

Destinataires :

Partis politiques

Organisations faïtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne

Organisations faïtières nationales de l'économie

Milieus intéressés

Prestations de mobilité multimodale : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de mener une procédure de consultation sur les **prestations de mobilité multimodale** auprès des cantons, des partis politiques, des organisations faïtières nationales des communes, villes et régions de montagne et de l'économie ainsi que des milieux intéressés.

La consultation se termine le **21 mars 2019**.

La numérisation permet de relier entre eux divers moyens de transport tels que les taxis, les transports publics, les voitures ou les vélos de location, et ce, plus simplement, plus spécifiquement et plus individuellement qu'auparavant. A l'avenir, les clients pourront réserver et acheter ces prestations de mobilité multimodale en un seul clic. La multimodalité dans les transports peut contribuer à optimiser l'ensemble du système de transport. Toutefois, le développement des offres multimodales est encore entravé par un accès insuffisant aux données et aux systèmes de distribution. Les entreprises privées n'ont donc pas la sécurité nécessaire en termes de droit et d'investissement pour s'engager dans l'innovation. Des potentiels essentiels pour la clientèle, le système de mobilité, l'environnement, la société et l'économie sont en friche.

La Confédération veut réduire spécifiquement ces obstacles et soutenir le développement d'offres de transport multimodal. Afin d'assurer l'intégration des transports publics en tant qu'élément-clé, les intermédiaires en mobilité externes aux transports publics devraient à l'avenir pouvoir eux aussi vendre des billets de TP à certaines conditions. Par ailleurs, les dispositions relatives au traitement des données par les entreprises de TP seront également adaptées aux besoins actuels du secteur des TP et de leur clientèle.

Les documents de mise en consultation sont disponibles à l'adresse Internet suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Nous nous efforçons de publier les documents sans barrière conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous demandons donc d'envoyer votre prise de position si possible par voie électronique (**une version PDF et une version Word**) avant la fin de la consultation à : konsultationen@bav.admin.ch

Mme Monika Zosso Lundsgaard-Hansen (tél. +41 58 462 85 78; monika.zosso@bav.admin.ch) et M. Markus Liechti (tél. +41 58 465 56 38; markus.liechti@bav.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour toute précision.

Meilleures salutations

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Doris Leuthard

Annexes :

- Projet de consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des instances consultées (d, f, i)
- Communiqué de presse (d, f, i)
- Catalogue de questions (d, f, i)